



le 5 septembre 2016

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 25 AOUT 2016 20 H 15

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LESAGE, Adjoint, Chantal BAËRT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Pauline LAHOUSSE, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON, Martial CARIDROIT et Lise MIGNON.

Absente : Marie-Pierre CLAISSE qui mandate Rita TRINEZ.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2016

Intervention de Lise MIGNON, page 2 point 4 : rectifier l'écriture du tarif de garderie sur le tableau « 1 € = 1,05 € » il s'agit du tarif 2015/2016 avec l'augmentation pour 2016/2017. Rectification proposée : remplacer le « = » par « → »

Intervention de Christophe THIEBAUT

- page 3 point sur l'apport volontaire du verre, alinéa 5 : il est écrit : « Monsieur le Maire précise que l'implantation est financée par la communauté de communes ». Christophe THIEBAUT demande à nouveau confirmation de la prise en charge des travaux. Monsieur le Maire confirme à nouveau.
- Page 4 point sur le retrait de communes de la communauté de communes : Christophe THIEBAUT demande si le Préfet a pris une décision sur ces demandes de retrait. Monsieur le Maire répond que le Préfet propose aux différents intervenants concernés de se réunir et de trouver un accord que ce soit sur la sortie des communes ou leur maintien dans la communauté de communes. Accord qu'il entérinera, a précisé le Préfet. Christophe THIEBAUT demande quelles sont les conséquences pour la communauté de communes si ces communes se retirent. Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne ORCHIES il y a équilibre entre recettes et dépenses amenées. Les conséquences ne devraient pas être préjudiciables à l'intercommunalité.

Pas d'autre remarque, Monsieur le Maire propose aux Elus de valider le procès-verbal rectifié. Les Elus approuvent par 13 voix pour et 2 abstentions, Gaëlle VITTRANT et Patrick LESAGE, absents lors de la séance.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2016

Intervention de Gaëlle VITTRANT : page 2, point sur la communication, qui demande de vérifier s'il a été proposé de communiquer sur la restauration de l'église et en règle générale sur les actions communales. Monsieur le Maire, après vérification des notes prises lors de la séance, confirme. Le procès-verbal est corrigé comme suit : il faut lire : « dans un premier temps sur la politique du zéro phyto... et ensuite sur la restauration de l'église et en règle générale sur les actions de la commune ».

Une discussion s'engage sur la pratique du « zéro phyto ». Un bureau d'études est missionné par la communauté de communes pour installer la politique du zéro phyto sur l'ensemble du territoire, leur mission faire le diagnostic des pratiques communales et établir un plan d'action adapter au territoire de chaque commune. Monsieur le Maire rappelle que la commune pratique depuis longtemps maintenant de l'entretien doux des espaces verts : pas de produits désherbant sauf dans les cimetières, désherbage manuel ou au moyen d'outils tels que le désherbeur thermique, la houe maraîchère... pratique d'une gestion différenciée des tontes sur certains espaces : salle communale, fonds du cimetière route de Cysioing.

Intervention de Christophe THIEBAUT sur le dossier réfection de la couverture de l'église communale qui souhaite savoir quand la commission travaux se réunit pour travailler sur ce point qui engage presque 500 000 € pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier date de 2008. Quand l'équipe en place a engagé une réflexion sur ces travaux, déjà d'actualité à cette époque, contact a été pris avec la Fondation du Patrimoine, un 1/6

architecte du patrimoine ancien a été missionné pour réaliser le diagnostic du bâtiment, point de départ du montage du dossier. Monsieur le Maire rappelle :

- que les travaux de couverture de l'église ont été maintes fois évoqués, que le dossier est à disposition de tous,
- qu'aujourd'hui les dossiers de subventions se débloquent avec comme prescription un démarrage du chantier avant fin 2016, le cas échéant la subvention n'est pas maintenue, les dossiers seraient à nouveau à déposer,
- que le dossier n'a pas été modifié, le programme des travaux est celui présenté au diagnostic de 2008 avec juste la précision suivante : au dossier était préconisée la pose d'ardoises en provenance du Canada ; aujourd'hui on trouve cet aspect d'ardoise dans des pays comme l'Espagne ou l'Irlande, ces provenances seront indiquées au dossier de consultation des entreprises.

Au procès-verbal, il est écrit que chacun est invité à réfléchir à une valorisation de l'église par un éclairage adapté, reprend Christophe THIEBAUT. Il demande que ce point soit examiné par l'architecte.

Si cette demande est faite au Maître d'Oeuvre elle fera l'objet d'une facture, on peut y réfléchir en interne répond Christophe VANHALST. Effectivement, s'il est possible d'utiliser l'échafaudage pour installer un dispositif le coût en sera diminué.

Par rapport au montant de ses honoraires, le Maître d'Oeuvre pourrait y réfléchir gracieusement, répond Christophe THIEBAUT.

Gaëlle VITTRANT et Christophe VANHALST lui répondent que c'est peut-être une discussion à avoir avec lui durant le chantier.

Pauline LAHOUSSE propose de voir ce point avec la société qui sera mandatée pour réaliser le cheminement entre la salle communale, l'église et la mairie (agenda Ad'ap).

Monsieur le Maire propose à chacun de regarder ce qui se fait et d'amener des propositions. Sa préférence dit-il, serait un éclairage du haut vers le bas.

Pour conclure ce point, Monsieur le Maire propos d'organiser avec le Maître d'Oeuvre une réunion de présentation technique sur ce dossier, en préalable de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Christophe THIEBAUT s'interroge sur le suivi du dossier de reconstruction du préau à l'école communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première consultation a été lancée et déclarée infructueuse pour les lots 1 – 2 – et 3 par les membres du conseil municipal lors de la séance du 6 juillet dernier, raison : montant très supérieure à l'estimation prévisionnelle du coût de construction. Comme le projet, vu le montant des travaux, peut être mené hors procédure de marchés publics, une consultation adaptée a été menée (demande de devis). Les offres des entreprises ont été reçues, pour chaque lot une offre correspond au montant prévisionnel des travaux. Le choix des entreprises n'ait pas encore arrêté, en effet, il faut attendre la décision de la commission de la Région qui doit confirmer si le dossier est retenu.

Monsieur le Maire ne voit pas d'inconvénient à réunir la commission travaux mais à ce stade du dossier rien n'est à ajouter avant la décision de la Région. Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la consultation :

Lot 1 ont répondu : les sociétés PROLIVABAT et C4M

Lot 2 ont répondu : les sociétés CAPWOOD - FCB et GOUDALLE

Lot 3 ont répondu : les sociétés COEXIA et FARASSE.

Christophe THIEBAUT fait remarquer que les membres de la commission doivent examiner les variantes avant de finaliser le choix des entreprises. Il fait également remarquer que la société de couverture a répondu à la première consultation et à la seconde avec un coût à la baisse pour la seconde consultation.

Monsieur le Maire conclut : la seconde consultation est intéressante, cela a permis à d'autres entreprises de répondre ou à celle qui avait répondu d'affiner leur offre car aujourd'hui le montant du chantier est en rapport avec l'estimation du Maître d'Oeuvre. Pour rappel la région suit la commune à hauteur de 60 000 €, la part à charge de la commune est de 22 500 €, une subvention parlementaire est attribuée par le Député Thierry LAZARO pour un montant de 7 500 €.

Rita TRINEZ, en réponse aux différentes interventions de Christophe THIEBAUT, explique qu'il n'est facile pour aucun Elu d'être systématiquement présent aux réunions des commissions et/ou de conseil municipal. Mais en cas, l'Elu absent prend connaissance du dossier et des remarques des membres des commissions et conseil en mairie. Il n'est pas possible de refaire, lors du conseil municipal, les réunions des séances précédentes.

Plus de remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal. Par 12 voix pour et 3 abstentions : Pauline LAHOUSSE, Christophe VANHALST et Alain DECHAUME (absents lors de la séance), les Elus approuvent.

3 – Dossier église : autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide départementale Villages et Bourgs

Monsieur le Maire explique : le Maître d'Oeuvre a actualisé le chiffrage prévisionnel des travaux comme le prévoit la réglementation. Montant actualisé du coût des travaux 438 614,59 €. Le Préfet a bien voulu actualiser le montant de la subvention demandée au titre de la DETR en conséquence, c'est 124 342,52 € qui sont octroyés à la commune. Le dossier déposé auprès de la Région, subvention sollicitée 125 000 €, au titre du patrimoine non protégé, est en cours d'instruction. La part à charge de la commune restée élevée.

Le Conseil Départemental a validé une nouvelle politique d'aide à l'investissement à destination des communes. Le dossier de restauration de l'église est éligible au dispositif « d'aide départementale Villages et Bourgs ». Pour maintenir les délais et s'inscrire à ce programme, un projet de dossier de demande de subvention a été présenté au du service concerné. Montant de subvention demandée : 93 898,50 €.

Christophe VANHALST demande si ce dispositif vient en remplacement d'anciennes mesures.

Oui, répond Monsieur le Maire, il remplace le Fonds d'Aménagement du Nord et le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale.

Christophe THIEBAUT demande si le montant maximum des subventions possibles est atteint.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement si les montants demandés sont accordés la commune équilibrera avec le Fonds de Concours à disposition et atteindra alors le plafond légal du financement public. La commission d'attribution pour la Région se réunit seconde quinzaine de septembre, le Conseil Départemental examine les dossiers courant décembre. Entre-temps il faut lancer la souscription, s'agissant de fonds privé, le mécénat viendra diminuer la part communale. L'objectif est d'atteindre 20 000 € car au delà, la Fondation du Patrimoine participe à hauteur du montant collecté. Chacun est invité à présenter le dossier de la commune à ses contacts professionnels susceptibles de faire un don.

Christophe THIEBAUT demande qui prend en charge la recherche des dons et propose d'apporter des modèles de courriers de demande de dons.

Monsieur le Maire rappelle qu'un comité de pilotage, composé d'élus et de bénévoles, a travaillé sur ce point depuis plus d'un an maintenant. Le flyer de présentation proposé par la Fondation du Patrimoine a été retravaillé et personnalisé à notre commune.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'indiquer ou non l'objectif à atteindre de 20 000 €. Les Elus sont assez partagés. Réflexion qui ressort de la discussion : indiquer le montant attendu en précisant bien qu'alors la Fondation du Patrimoine participe pour le même montant.

Monsieur le Maire, en conclusion des débats, demande aux Elus de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Villages et Bourgs » pour un montant de 93 898,50 €.

4 – Dossier église : choix des bureaux de contrôles et coordonnateur sécurité

Des diagnostics doivent être réalisés avant le démarrage du chantier sur la charpente et la couverture de l'église : recherche d'amiante avec le cas échéant établissement d'une procédure de retrait tout au long du chantier ; recherche de plomb et de parasites.

Plusieurs diagnostiqueurs ont été contactés, 3 ont répondu : les sociétés SOCOTEC, VERITAS et DEKRA pour les 3 diagnostics et Monsieur PANIER pour l'état parasitaire.

Christophe VANHALST a examiné les offres remises et en fait une présentation. Il conseille la société DEKRA. Le coût de la prestation est présentée avec un fixe d'intervention et un montant par analyse à réaliser. Le nombre d'analyses est difficile à préciser à l'état de l'offre, en effet tout dépend du premier prélèvement et du résultat de l'analyse. Quant à l'état parasitaire, Monsieur PANIER répond au forfait, difficile alors de comparer, mais sa proposition de mission est complète.

Monsieur le Maire propose de recevoir la société DEKRA afin d'affiner sur place l'offre remise, notamment par rapport aux moyens de visite à mettre en place : nacelles, échelles....

La société 2TD, implantée à CYSOING, a été sollicitée pour la mission de coordonnateur sécurité.

Monsieur le Maire propose de retenir la société DEKRA pour le diagnostic amiante et la recherche de plomb et selon la précision de leur offre, la société DEKRA ou Monsieur PANIER pour l'état parasitaire.
Approbation à l'unanimité.

5 – Fonds de Concours : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour inscrire la commune au programme d'aide à l'investissement mené par la CCPC

La communauté de communes a voté en conseil communautaire l'octroi de fonds de concours pour des opérations d'investissement. Base de calcul : 100 000 € = 35 €/habitant base DGF 2015.

Le dossier doit être déposé en Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le 1^{er} septembre 2016.
Monsieur le Maire propose deux orientations :

- aménagement d'un cheminement place, église, salle communale ; dossier inscrit par le Conseil Municipal à l'Agenda Accessibilité – le cheminement intégrera la remise en état du socle du Monument aux Morts et l'entrée de la Mairie avec réhabilitation de la signalétique mairie : coût prévisionnel des travaux 50 000 €.
- la restructuration de la voirie rue des Prés : coût prévisionnel des travaux 250 000 €.

Christophe THIEBAUT fait remarquer qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de fonds de concours alors que les commissions n'ont pas travaillé sur les projets.

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes, dans un premier temps propose aux communes d'établir un programme de travaux pour évaluer les crédits prévisionnels année par année. Le fonds de concours est attribué avec échéance en 2020. La commission travaillera sur les dossiers avant d'engager les travaux.

Lise MIGNON demande si l'accès au stade, route de Cysoing, est inscrit à l'agenda Ad'ap.

Christophe VANHALST précise qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire l'accès du terrain à l'agenda car il ne s'agit pas d'un établissement recevant du public.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à déposer les demandes de fonds de concours. A l'unanimité les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers Fonds de Concours pour l'aménagement d'un cheminement et la restructuration de la rue des Prés.

6 – Point sur la rentrée des classes et les mesures à appliquer dans le cadre du plan vigipirate en vigueur sur le territoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les changements de personnel à la rentrée :
Service périscolaire et Temps d'Activités Périscolaire (TAP) :

l'agent affecté à l'encadrement du service périscolaire a souhaité ne pas renouveler son contrat ; un animateur TAP ne poursuit pas et l'animateur TAP sports n'encadrera qu'un créneau par semaine. D eux nouveaux agents sont arrivés et seront affectés aux services périscolaires et TAP.

Un intervenant extérieur assurera un créneau TAP en permaculture. Le contrat avec la société de roller est reconduit.

L'équipe de bénévoles repart pour une année encore avec création de maquettes, travail autour du timbre et initiation à l'anglais.

Vigipirate : Monsieur le Maire informe des mesures prises afin de répondre aux directives du Préfet : l'arrière de l'école est clôturé, le dispositif barrière face à l'école est prolongé. Monsieur le Maire justifie le maintien du parking à l'arrière de l'école : il n'y a pas de possibilité de reporter le stationnement ailleurs. Pour autant, il évoque la possibilité de mettre des bordures sur le bord du trottoir.

Christophe THIEBAUT propose de regarder les dispositifs pouvant être mis en œuvre.

Pauline LAHOUSSE évoque l'installation de vidéo-protection dont les travaux sont soutenus par le Préfet.
Monsieur le Maire rappelle que l'école et la garderie sont munies d'écran visualisant l'accès de l'école.

Le jour de la rentrée, Rita TRINEZ sera présente à l'école pour présenter le nouveau personnel, une communication écrite sera remise aux enfants à destination des familles.

7 – Point sur le projet de révision du PLU et information sur la loi Nôtre relative aux PLU-intercommunaux

La commission a travaillé sur le projet de modification du PLU et notamment sur l'écriture du règlement.

Monsieur le Maire évoque les différents courriers reçus récemment par lequel le Préfet rappelle l'échéance de mars 2017 à partir de laquelle, sans vote contraire des communes adhérentes, la compétence PLU reviendra à la communauté de communes qui élaborera alors un PLU-intercommunal pour le territoire.

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Communautaire du mois de Mai, où ce point a été discuté, une majorité de Maire se disait favorable à un PLU intercommunautaire.

Monsieur le Maire pose alors la question de la révision en cours pour la commune, si le travail se poursuit sur une révision, dit-il, le délai est au minimum de 2 à 3 ans. Si la compétence échappe aux communes alors les zones 2AU partiront au tronc commun de la communauté de communes. Autre possibilité pour préserver les zones 2AU, lancer une révision allégée ou une modification, la procédure est moins longue, contrainte : l'économie générale du PLU ne peut être mis en cause.

Monsieur le Maire a contacté un bureau d'études qui a travaillé sur la commune de Bachy. Le responsable, interrogé, réserve son avis mais précise que si les zones 2AU sont inscrites au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (elles le sont) alors une procédure de modification devrait pouvoir être menée, délai 6 à 8 mois.

Monsieur le Maire propose aux Elus de prendre contact le plus rapidement possible avec le Bureau d'Etudes pour exposer la situation de la commune et demande aux Elus s'ils sont prêts à lancer une modification dès que possible.

Christophe THIEBAUT demande :

« si on arrive à faire passer et réussi à faire rendre constructible, peut-on dire non nous on y va plus »
– second point : si on passe en PLUi comment allons nous garder l'identité et la spécificité de COBRIEUX.

Patrick LEMAIRE précise que le PLU intercommunal peut présenter une écriture différente sur des secteurs, qui peuvent alors représenter des communes. A ce jour la communauté de communes n'a donné aucune orientation de rédaction.

En conclusion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rencontrer le Bureau d'Etudes et signer si une modification est possible, l'ordre de mission et à lancer une modification simplifiée du PLU.

8 – Projet d'aménagement d'une traversée de route sur la RD 93 au niveau du lieu-dit « arbre brûlé », demande faite auprès du Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose : les enfants venant des rue du Fay et de Convelin traversent la route départementale au niveau de l'arbre brûlé pour rejoindre la rue du Mazet vers COBRIEUX. La traversée est dangereuse : les piétons ou cyclistes n'ont pas de visibilité tout comme les automobilistes, le virage réduisant le champ de visibilité. Un technicien de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, subdivision voirie, a été invité sur place. Il a constaté l'insécurité. Des aménagements peuvent être mis en place : dans un premier temps un panneau signalera la traversée de piétons et/ou cyclistes, ces travaux pourrait se faire rapidement, dans un second temps un aménagement plus durable sera réalisé par les services voiries de la DDTM : une piste cyclable sera aménagée sur plusieurs dizaines de mètres pour amener les vélos et piétons à la traversée de la RD qui sera elle-même signalisée. Ces propositions d'aménagement sont actées par courrier transmis au Président du Conseil Départemental dont copie a été adressée aux deux Conseillers délégués départementaux.

Martial CARIDROIT souhaite participer à cette réflexion.

Une discussion s'engage sur les différentes solutions possible. Monsieur le Maire précise cependant que la décision appartient au Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie, mais la réflexion est menée entre la commune et le service départemental.

9 – Organisation du vide grenier

Sécurité : le périmètre de la braderie sera délimité par des plots en travers de la chaussée, empêchant les véhicules de circuler. La Gendarmerie sera informée, il leur sera demandé une vigilance particulière. Rues

concernées : Grand'Rue entre les carrefours avec la Petite Rue, rue des Près et rue à Pois. Horaire : de 8 heures à 13 heures.

10 - SIDEN-SIAN : adhésion des communes de Camphin-en-Carembault, Phalempin, Neuvireuil, Sains-lez-marquion, Vis-en-Artois, Bellonne, Graincourt-les-havrincourt, Oisy-le-verger, Denain, Coucy-les-Eppes, Eppes et le SIA Région de Condé

Par délibérations des 17 décembre 2015 et 14 juin 2016, les communes et syndicat ci-dessus ont rejoints le SIDEN-SIAN pour l'une ou l'autre des compétences eau potable, assainissement... Chaque Elu a été invité à consulter le dossier en mairie.

Monsieur le Maire soumet ce point à l'approbation du Conseil Municipal qui par 12 voix pour et 2 abstentions : Gaëlle VITTRANT et Pauline LAHOUSSE approuve ces adhésions.

Pauline LAHOUSSE motive son abstention : le SIA Région de Condé n'a pas délibéré pour son adhésion au SIDEN-SIAN, la délibération du SIDEN-SIAN est donc caduque.

11 – Questions diverses

Passages piétons :

La signalisation au sol des passages piétons et stop s'efface, fait remarquer Rufin COCHETEUX, il faudrait prévoir une remise en peinture.

Travaux couverture église :

Lors de l'examen de la déclaration préalable de travaux pour l'église et à la lecture des plans, Christophe VANHALST a remarquer quelques modifications de l'existant, notamment la suppression des « corbeaux ». Monsieur STOPIN sera invité à expliquer cette proposition lors de la réunion de présentation. Le Conseil Municipal décidera ensuite.

Programme Sport :

Pauline LAHOUSSE souhaite insérer une information dans le prochain cobrieux info sur la reprise du sports et les disciplines proposées. Elle remettra à Patrick LESAGE la rédaction de l'article.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance : le jeudi 29 septembre 2016 à 20 heures 45.

Pour le dossier église : le Maître d'Oeuvre sera invité en réunion de travail en début de séance du conseil municipal pour présenter le projet, 20 heures 15 à 20 heures 45.